

Bulletin municipal

Au fil du temps

Mairie de Jumeauville



ANNEE 2005

N° 3

Si vous désirez recevoir ce bulletin en couleurs par e-mail,

Faites-en la demande en mairie

MAIRIE. JUMEAUVILLE@wanadoo.fr

Sommaire

Couverture : ravalement de la salle polyvalente et forum des associations

- 1 Le mot du Maire
- 2 La vie du Conseil . Repas des Anciens . Aide pour le fioul . Etat civil
- 3 Infos diverses (vie à domicile, recrutement police)
- 4/5 Infos notaires . Retraite et activité
- 6 Où en sont nos travaux
- 7 Planning des associations
- 8 Vtt
- 9 Atelier . Bibliothèque
- 10 Tennis . Arts jumeauvillois
- 11 Arts jumeauvillois . Fêtes et Animation
- 12 Gymnastique
- 13 Archers jumeauvillois
- 14 Ecole Julien Cochin
- 15 Poésie
- 16 Mots croisés
- 17/18 Petites annonces
- 19 Humour

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Espérant que cette nouvelle rentrée s'est déroulée pour chacun d'entre vous sous les meilleurs auspices, je vais faire un point sur les travaux en cours et les activités du Conseil municipal.

🏛️ Tout d'abord le contrat rural entre maintenant dans sa phase terminale.

- Concernant la salle polyvalente, les peintures intérieures sont réalisées, le carrelage posé, quelques agencements ainsi que des finitions restent à effectuer.
- L'atelier est terminé et seuls les rangements prévus pour certaines sections de Jumeauville Loisirs seront réalisés au cours de la période hivernale.
- Le ravalement ainsi que le jointoiment des pierres constituant le décor extérieur de la salle polyvalente et l'atelier seront terminés à la fin de la première quinzaine d'octobre, ce qui donnera l'aspect définitif aux bâtiments.

L'aménagement paysager des abords est actuellement à l'étude. Cette salle ainsi que l'atelier municipal seront probablement mis à la disposition des administrés et du personnel y travaillant courant du premier trimestre 2006.

🏛️ Les travaux préconisés par l'étude de sécurité routière débuteront fin février 2006 pour se terminer au cours des vacances scolaires du mois d'avril de la même année. Nous espérons que la vitesse des véhicules sera largement diminuée dans la traversée du village et que l'aménagement devant l'entrée de l'école sécurisera grandement nos enfants.

🏛️ Un émetteur de la société Bouygues va être posé sur le pylône orange actuel, il sera certainement opérationnel pour la fin d'année.

🏛️ La défense contre les inondations, voilà un dossier qui prend du retard. En effet, les différents financeurs nous imposent de régler les questions d'assainissement en parallèle avec les travaux de défense contre les inondations. Ce qui implique non seulement de sortir les eaux parasites du réseau d'assainissement mais aussi de trouver une solution pour le traitement des eaux usées des populations des communes du SIVOM d'Arnouville les Mantes (Arnouville les Mantes, Boinville en Mantois, Goussonville, Jumeauville, Hargeville) et également des populations du SIART (Andelu, Macq, Thoiry). L'opposition des communes notamment d'Arnouville les Mantes et d'Hargeville oblige le SIVOM d'Arnouville les Mantes à perdre un temps précieux, précieux pour la défense des habitants contre les inondations. Sur la question de l'assainissement, vous avez tous reçu un tract émanant d'anciens responsables de la commune de Goussonville qui indique tout et son contraire avec des arguments qui sont pour la majorité erronés. Ce papier ne devait pas être très clair pour les administrés non avertis compte tenu du nombre de demandes d'informations complémentaires dont nous avons été l'objet.

🏛️ Une garderie pré et post scolaire sera mise en place au cours du mois d'octobre, ce service supplémentaire constitue un essai répondant ainsi à la demande de parents. Nous serons attentif à l'équilibre financier de ce service en fin d'année scolaire, en fonction du bilan un réajustement sera peut-être nécessaire. Mais que chacun des parents concernés garde en tête que cette garderie n'est pas un soutien scolaire mais un endroit où les enfants seront surveillés. Afin de compléter le matériel qui sera mis à la disposition des enfants, nous accepterons avec bienveillance les jeux ou matériel éducatif qui ne vous seraient plus d'utilité et dont vous souhaiteriez faire don à la garderie.

Comme vous le voyez, les sujets d'intérêt ne manquent pas, nous en sommes très heureux. Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et tous une bonne fin d'année.

Pierre SEIGE
Maire de Jumeauville
Président du Sivom d'Arnouville les Mantes

LA VIE DU CONSEIL

Séance du 02 juin 2005

Le Conseil Municipal a décidé :

■ de solliciter l'attribution d'une subvention supplémentaire pour la création d'une placette devant l'école pour améliorer la sécurité (35 363,08 €, dépense non subventionnée par le Conseil Général)

■ de solliciter, dans le cadre de la construction de la salle polyvalente, une subvention complémentaire pour l'aménagement de l'étage en local associatif. (la dépense s'élève à 19 943,90 € TTC.)

■ pour l'assainissement des eaux usées, il existe trois solutions :

- se raccorder à la station de Rosny en adhérant à la CAMY
- Se raccorder à la station d' Epône-Mézières
- Créer une station sur le territoire du SIVOM d' Arnouville-les-Mantes

Le Conseil Municipal ne prendra sa décision définitive qu'après avoir eu présentation des coûts réels.

■ Aménagement du temps scolaire : le calendrier scolaire pour l'année 2005/2006 est basé sur la semaine de 4 jours, ce qui implique une rentrée scolaire le 25 août 2005 et une sortie des classes le 11 juillet 2006. Il est donc nécessaire de revoir le temps de travail des 2 agents concernés.

Questions diverses

□ Le Conseil Municipal refuse le retrait de la commune de Vilette du SIVOM pour la compétence ordures ménagères, qui occasionnerait un surcoût de 10% du contrat.

□ le Conseil Municipal du 7 octobre 1982 avait accepté la reprise des voies et parties communes du Clos des Vergers, à la demande des propriétaires. Les modifications cadastrales devront donc être réalisées.

REPAS DES ANCIENS

Les membres du CCAS invitent toutes les personnes de 65 ans (ou qui les fêteront cette année !) et plus, à participer au déjeuner qui sera organisé à la salle des fêtes de Jumeauville, le 22 octobre à 12 heures.

Les personnes de moins de 65 ans peuvent également s'inscrire moyennant une participation financière de 35 €.



AIDE EXCEPTIONNELLE DE 75 EUROS POUR FIOUL

Les personnes **non imposables sur le revenu 2004** peuvent demander l'aide exceptionnelle de 75 € pour le chauffage au fioul de la résidence principale.

Pièces justificatives à joindre à la demande :

- Avis de non imposition au titre des revenus de 2004
- Facture de fioul domestique pour chauffage de la résidence principale (habitation individuelle)
- ou □ Attestation du gestionnaire de l'immeuble relative au mode de chauffage, ou quittance de loyer ou décompte de charge (logement collectif)

S'adresser en mairie pour les imprimés et renseignements.

ETAT CIVIL

Naissance :

Baptiste TROTIER

le 20 avril 2005

Félicitations aux parents



Décès :

M. Joseph THOUZEAU

le 25 juin 2005

Mme Augustine GENESTRE

le 17 août 2005

Sincères condoléances à leurs proches



Le qu'il faut savoir...

L'AMDOMI 78 / Pour vivre à domicile

En collaboration avec l'Association Fédération Mutualiste Parisienne La Source, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines a créé un service d'Assistance Ménagère à Domicile des Malades Isolés.

Les objectifs :

Eviter une hospitalisation

Raccourcir la durée d'hospitalisation,

Aux patients présentant une maladie aigüe, quel que soit leur âge, qu'ils vivent seuls ou avec une personne malade ou handicapée.

Les conditions à remplir :

Etre affecté d'une maladie aigüe

Vivre seul ou avec une personne malade ou handicapée

Être domicilié dans les Yvelines

Être affilié au régime général de la CPAM des Yvelines ou de l'une des sections locales mutualistes

Ne pas bénéficier :

Du service de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées de plus de 60 ans

D'une travailleuse familiale

D'une aide ménagère

Ne pas bénéficier d'une allocation compensatrice pour tierce personne

Ne pas avoir été victime d'un accident avec recours contre tiers

Ne pas avoir déjà été pris en charge par l'AMDOMI 78 pour la même affection

La prise en charge :

La CPAM des Yvelines prend en charge à 100% sans critère de ressource, ces interventions, pour une durée maximum de 3 semaines

La durée de l'intervention :

Le Service de l'AMDOMI définira, en fonction des indications fournies par le médecin, de l'évaluation des besoins, de l'environnement familial et du logement, la forme et la durée d'intervention dans la limite de 3 heures par jour. Cette durée ne pourra excéder 3 semaines.

La demande d'intervention :

Pour permettre la prise en charge d'une aide à domicile, le médecin doit prescrire l'intervention de l'assistante ménagère, en précisant que celle-ci permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation ou un placement en maison de repos.

Pour obtenir tout renseignement ou formuler une demande d'assistance ménagère à domicile :

Contact : Brigitte JUMELLE

Tél : 01.39.53.03.62 – Fax : 01.39.49.95.67

**Bureaux au 19 rue Saint-Louis à Versailles,
Ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00**

POLICE NATIONALE / RECRUTEMENT

CADETS DE LA POLICE NATIONALE

Une formation de 12 mois rémunérée pour préparer le concours de **GARDIEN DE LA PAIX**

Dans le cadre d'un contrat d'Adjoint de sécurité de 5 ans

CONDITIONS :

Nationalité française – avoir entre 18 et 26 ans – taille minimale 1m60 – bonne moralité.

POUR EN SAVOIR PLUS :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE 78

01.39.07.17.19 ou 01.39.07.17.67

Les notaires vous informent...

PARENTS : COMMENT PEUT-ON ASSURER L'AVENIR DE SON ENFANT HANDICAPÉ ?

Protéger financièrement l'avenir de son enfant handicapé en lui transmettant de son vivant une partie de son patrimoine est une des préoccupations des parents d'enfant handicapé.

Lorsqu'il y a plusieurs enfants, la donation-partage peut apporter une réponse positive aux inquiétudes des parents. Dès lors que la réserve des autres enfants est respectée, il est possible de donner à l'enfant handicapé la quotité disponible en toute propriété.

Il peut également bénéficier de l'usufruit. Les autres enfants restent nus-propriétaires jusqu'au décès de l'enfant handicapé et cette solution permet à ce dernier de bénéficier de son vivant des revenus de l'usufruit et de subvenir à ses besoins sans être à la charge de ses frères et sœurs et de la collectivité.

Il sera parfois opportun d'assurer à l'enfant handicapé un droit sur le logement de la famille après le décès

de ses parents : il peut s'agir d'un simple droit d'usage et d'habitation qui permet l'utilisation d'un bien immobilier en l'habitant personnellement sans pouvoir le louer.

Qu'il s'agisse de donation ou de toute autre solution, il faut penser aux incidences que cela peut avoir sur les aides collectives auxquelles il peut avoir droit ; elles peuvent partiellement ou totalement être remises en cause.

Si la donation-partage est souvent une bonne solution pour transmettre ses biens en présence d'un enfant handicapé, il faut en adapter les conditions à la situation particulière de l'enfant, à celle des autres membres de la famille et tenir compte de l'aspect psychologique qui est souvent difficile à maîtriser. Votre notaire saura vous conseiller.

RETRAITE ET ACTIVITE

Nouvelles règles

La loi de réforme a prévu de nouvelles règles sur l'obligation de cesser son activité pour percevoir sa retraite et la possibilité de retravailler ensuite.

Les nouvelles règles s'appliquent aux salariés dont les retraites sont attribuées à partir du **1er janvier 2004**. Elles sont liées au montant des revenus et au régime d'affiliation. Certaines activités restent cependant exclues du dispositif de cessation d'activité et de cumul emploi retraite.

► **Doit-on toujours cesser son activité ?**

OUI, l'assuré doit rompre tout lien professionnel avec son dernier employeur pour percevoir sa retraite. Toutefois, il peut désormais reprendre une activité chez ce même employeur après avoir respecté un délai de six mois, ou chez tout autre sans délai.

► **Quelles sont les conditions de revenus ?**

On peut percevoir sa retraite tout en travaillant, si le total des nouveaux revenus (retraites de base, retraites complémentaire et revenu de la nouvelle activité) est inférieur au salaire de référence perçu avant le départ en retraite.

Le salaire de référence est obtenu en faisant la moyenne des 3 derniers salaires soumis à CSG.

En cas de maladie, de chômage ou d'invalidité en dernier lieu, le montant des indemnités est négligé. La moyenne des derniers salaires est actualisée jusqu'au point de départ à la retraite.

Exemple

Monsieur Tardy cesse son activité le 31 mars 2005 et prend sa retraite à partir du 1er avril. La moyenne mensuelle de ses salaires soumis à CSG de janvier, février et mars est de 2 000 €. Le total mensuel de ses retraites de base et complémentaire s'élève à 1 500 €.

Monsieur Tardy pourra reprendre une activité (chez un employeur différent ou bien s'il attend jusqu'au 1er octobre, chez son ancien employeur) mais son nouveau salaire devra être inférieur à :
 $2\,000 - 1\,500 = 500$ € par mois.

Dans le cas contraire, le paiement de sa retraite sera suspendu. Il reprendra lorsque l'assuré apportera la preuve de sa cessation d'activité ou lorsque celle-ci lui procurera un revenu inférieur à 500 €.

► **A quelle date les nouvelles règles s'appliquent-elles ?**

La limite imposée au cumul emploi retraite concerne les revenus d'activités perçus à compter du 1er janvier 2005 et s'applique aux retraites prises à compter du 1er janvier 2004.

Le cas particulier des retraites anticipées : ces règles s'appliquent également aux retraites anticipées attribuées avant 60 ans mais seulement si le point de départ se situe à partir du **1er janvier 2005**.

► **Tous les régimes de sécurité sociale sont-ils concernés ?**

NON, il est possible de cumuler sa retraite avec le revenu d'une activité relevant d'un autre régime comme :

- le régime des non-salariés (artisans, commerçants et industriels, professions libérales, avocats, exploitants agricoles),
- les régimes spéciaux des trois fonctions publiques (fonctionnaires de l'Etat, magistrats de l'ordre judiciaire et militaires), les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), les ouvriers des établissements industriels de l'Etat et les marins.

► **Existe-t-il toujours des professions cumulables avec la retraite ?**

OUI, voici les principales :

- des activités des professions artistiques (artistes-auteurs, artistes interprètes et artistes du spectacle) et des mannequins; des activités accessoires à caractère artistique, littéraire ou scientifique,
- Des activités juridictionnelles (consultations données occasionnellement, jury de concours, mandat d'élus),
- Des activités procurant des revenus inférieurs au 1/3 du SMIC,
- Des activités de concierges et gardiens d'immeuble,
- Des activités d'assistante maternelle, de tierce personne auprès d'une personne âgée, invalide ou handicapée,
- Des activités à caractère religieux (ministre des cultes),
- Des activités accomplies par des personnes handicapées dans des centres d'aide par le travail (CAT)
- Des activités à l'étranger (sauf en cas de détachement par un employeur français).

► **L'exercice d'une activité après la retraite permet-elle d'augmenter celle-ci ?**

NON, des cotisations sont prélevées sur les salaires de l'assuré qui poursuit ou reprend une activité professionnelle, mais sa retraite n'est pas recalculée à la cessation définitive de cette activité.

► **Et le bénévolat ?**

Le bénévolat est cumulable sans condition avec le paiement de la retraite.

Notre conseil : avant de reprendre une activité, l'assuré ne doit pas hésiter à nous contacter ainsi que ses autres caisses de retraites de base et complémentaires.

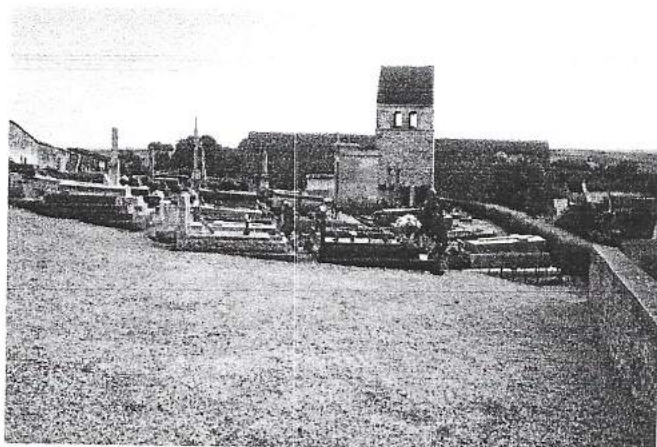
Une obligation : s'il a déjà repris une activité, l'assuré doit aussitôt nous avertir par écrit ainsi que toutes ses autres caisses de retraite.

La CNAV met à la disposition de ses assurés franciliens un centre d'appel :

01.40.37.37 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Médecins et infirmiers peuvent (quelle que soit la date d'effet de leur retraite), poursuivre ou reprendre une activité dans certains établissements de santé ou établissements sociaux, mais sous conditions de durée et de revenus d'activité.

Où en sont nos travaux ?

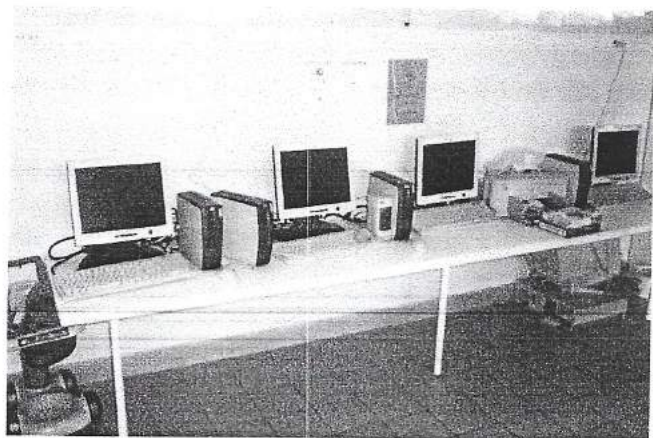
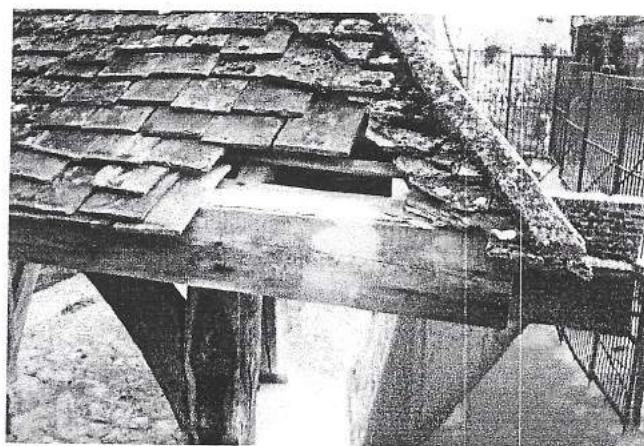


Les mois se suivent et amènent toujours leurs lots de travaux, neufs ou d'entretien.

Le cimetière a été nettoyé, les sentes élaguées, les caniveaux desherbés et balayés

Le lavoir a subi des dégradations. Un e fois de plus, pourrait-on dire, tant ce devient une triste habitude. Et, pour la rentrée, les panneaux de signalisation rue de Goussonville ont été arrachés, cassés ou jetés. On s'amuse comme on peut...

En tout cas, plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.



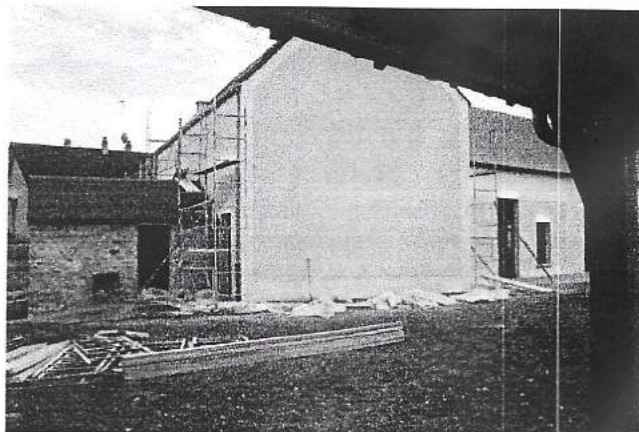
Des tables pour les ordinateurs ont été installées chez M. SAMOYEAU, pour les CE/CM, ainsi que dans la classe des maternelles.

Le hall d'entrée de l'école a été repeint entièrement.

La salle polyvalente avance, comme l'atelier municipal.

Ces dernières semaines n'ont pas été spectaculaires, puisque tout, ou presque se passait à l'intérieur : le carrelage est posé, les peintures sont faites, comme l'électricité, la plomberie et les boiseries.

Le ravalement, qui vient d'être commencé, va donner la vision définitive de l'ensemble



Les associations communiquent...

PLANNING 2005/2006

- ▶ **OCTOBRE 2005**
 - 02 Pétanque
 - 16 Loto : 1er prix home cinéma
 - 15 et 16 Vtt

- ▶ **NOVEMBRE 2005**
 - 19 Belote
 - 20, 26 et 27 Vtt
 - Sortie théâtre suivant programme. Date non arrêtée

- ▶ **DECEMBRE 2005**
 - 3 et 4 Téléthon
 - 10 et 11 Vtt
 - 17 Calèche ou sortie DISNEY SUR GLACE
 - 31 Réveillon déguisé

- ▶ **JANVIER 2006**
 - 08 Galette des rois
 - 21 Les archers : tir de la Saint-Sébastien
 - 28 et 29 Vtt

- ▶ **FEVRIER 2006**
 - 25 Belote
 - 25 et 26 Vtt

- ▶ **MARS 2006**
 - 11 et 12 Vtt
 - Carnaval (Sous réserve. N'aura pas lieu si sortie Disney)

- ▶ **AVRIL 2006**
 - 03 Pétanque
 - 23 Brocante et exposition peinture

- ▶ **MAI 2006**
 - 21 Pétanque
 - 24 Fête de la musique et feu de la Saint-Jean
 - 24 et 25 Vtt

- ▶ **JUIN 2006**
 - 04 Barbecue (tennis et Vtt)
 - ? Les archers : tir du roi



Jumeauville Loisirs Section VTT Calendrier Saison 2005 - 2006



Mise à jour du 30/09/2005	niveau « tranquille » 20 à 30 km routes et chemins simples	niveau « confirmé » 30 à 50 km Tous types de chemins	Sorties organisation extérieure VTT tous niveaux (grand choix de distances) Départ à définir en fonction de la distance
Octobre 2005	Le sam 15, départ du lavoir 9h30	Le dim 16, sortie en Forêt de Marly, commune aux deux niveaux avec variantes pour les confirmés. Départ 8h30 du lavoir en camion, et RDV devant la mairie de St James (en haut de Feucherolles)	2/10 Vernon 20, 40 km 2/10 Plaisir 20, 30, 40, 50 km 16/10 Vernon 30, 50, 100 km 16/10 Beynes 20, 27, 33, 39, 49 km
Novembre 2005	Le dim 20, très belle sortie organisée par Poissy (forêt de St Germain et de Marly) L'idéal est d'être à 8H00 sur le parking face à l'hôpital de Poissy mais comme le départ est libre avec choix de 3 circuits fléchés avec ravitaillement en cours, chacun peut s'organiser comme il le souhaite. Nous ne ferons pas le transport des vélos par camion		20/11 Poissy 25, 45, 65 km
	Le sam 26, départ du lavoir 9h30	Le dim 27, départ du lavoir 9h30	
Décembre 2005	Le sam 10, départ du lavoir 9h30	Le dim 11, départ du lavoir 9h30	X
Janvier 2006	28-01 9h30	15-01 9h30 29-01 9h30	<h2>Attente Calendrier Officiel Vélo vert</h2>
Février 2006	25-02 9h30	12-02 9h30 26-02 9h30	
Mars 2006	11-03 9h30	12-03 9h30 26-03 9h30	
Avril 2006	15-04 9h15	16-04 9h00	
Mai 2006	13-05 9h15	14-05 9h00	
Juin 2006	3-06 9h15	4-06 9h00 suivi d'un barbecue avec le tennis 25 - 06	
	24 -06 9h15 24-06 soir sortie d'1h de nuit		
2 Juillet	Sortie de toute la section sur une journée avec une autre activité (canoë ou autre à définir)		

Et tous les autres samedis et dimanches, les sorties non officielles à organiser entre vous
Pour tout renseignement: F.ROUSSEL : 06 33 31 90 73 ou jumeauville-vtt@wanadoo.fr
Cotisation = 20 Euros pour la saison 2005 - 2006



Le groupe
de la sortie du 19-09
31 kms - Forêt de Beynes

L'Atelier

Association de travaux manuels de Jumeauville

L'Atelier a ouvert ses portes pour l'année 2005 - 2006 le mardi 13 septembre 2005.

Nous sommes dans l'appartement au dessus de l'école le mardi soir à partir de 20h30 et le jeudi après midi à partir de 13h30.

Concernant l'Atelier des enfants du mercredi après-midi, celui-ci ne sera pas reconduit cette année car cette activité demande des bénévoles que nous n'avons pas en nombre suffisant. Toutes les bénévoles actuelles regrettent cette décision.

N'hésitez pas à venir nous voir si vous le souhaitez.

Si vous souhaitez plus de renseignements, prenez contact avec:

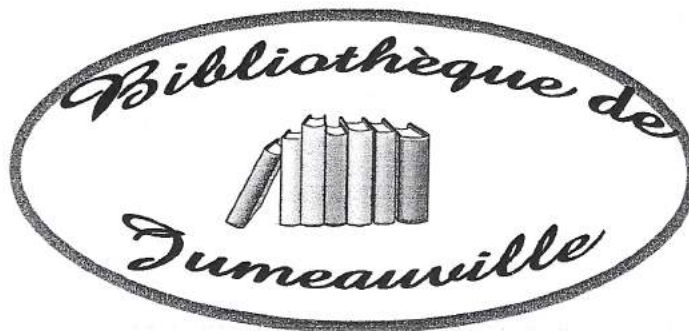
Carina PHILIPPE	ou	Marie-France JAMET	ou	Sandrine BENOIT
Présidente		Secrétaire		Trésorière

Tél: 01 30 42 32 69

Tél: 01 30 42 68 41

Tél: 01 30 42 68 98

à bientôt !



OUVERTURE

Le samedi 10 septembre 2005

De 14h30 à 16h30

Et le mercredi 14 septembre 2005

De 10h30 à 11h30

Lieu : école Julien Cochin

SECTION TENNIS :

Le goûter avec tennis organisé pour les enfants de moins de 14 ans le samedi 11 juin à partir de 14 heures a connu un vrai succès, les derniers enfants ont quitté le court aux environs de 19 heures 30.

Le tournoi inter-village organisé cette année par Hargeville connaît une fréquentation en baisse, 2 joueurs pour Jumeauville.

Expérimenté cette année, le forum a connu une fréquentation encourageante. Les parents concernés par les cours enfants ont tous visité le stand de la section.

Les cours ont débuté le mercredi 14 septembre pour les groupes de 5 ans et 6/8 ans à 14 et 15 heures, encadrés par Adrien BOURCELET d'Arnouville

Le groupe 12/13 ans a son premier cours le mercredi 28 septembre à 16 heures encadré par Jean- François STANCHINA de Jumeauville.

Les anciens adhérents qui n'étaient pas disponibles le jour du forum peuvent renouveler leur inscription en contactant Patrick CHABRILLAT au 01.30.42.32.63.

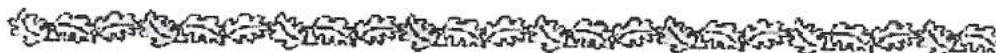


Tennis / tournoi inter-village :



Un grand bravo et une mention toute particulière pour notre fidèle représentante, Evelyne DROUIN, qui, cette année, a remporté les finales dans les deux catégories Dames.

Les trophées lui ont été remis le 09 octobre par MM Pierre AMOUROUX, député des Yvelines et conseiller général du canton de Guerville, et Jean BARLET, maire d'Hargeville.



LES ARTS JUMEAUUILLOIS

SAISON 2005 / 2006

BONJOUR A TOUS ET A TOUTES

L'Atelier de peinture de Jumeauville ouvrira le vendredi 14 Octobre 2005 à 20 H à la salle des fêtes de la Mairie de JUMEAUUILLE .

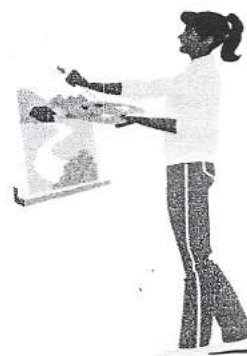
L'Atelier sera ouvert chaque vendredi de 20 H à 22H 30 environ.

Une adhésion de 20 euros est demandée par année scolaire. Les inscriptions se feront à partir du vendredi 14 Octobre.

Les jeunes seront accueillis à partir de l'âge de 15 ans.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Bernard	TONIN	TEL.	01 30 93 97 33
Monique	BESLON	TEL.	01 30 93 96 43



Les ARTS JUMEAUUILLOIS sont heureux d'accueillir dès la rentrée 3 nouveaux artistes inscrits lors du FORUM des Associations de Jumeauville du 3 Septembre dernier.

VENEZ NOMBREUX NOUS REJOINDRE

L'Atelier

Association de travaux manuels de Jumeauville

L'Atelier a ouvert ses portes pour l'année 2005 - 2006 le mardi 13 septembre 2005.

Nous sommes dans l'appartement au dessus de l'école le mardi soir à partir de 20h30 et le jeudi après midi à partir de 13h30.

Concernant l'Atelier des enfants du mercredi après-midi, celui-ci ne sera pas reconduit cette année car cette activité demande des bénévoles que nous n'avons pas en nombre suffisant. Toutes les bénévoles actuelles regrettent cette décision.

N'hésitez pas à venir nous voir si vous le souhaitez.

Si vous souhaitez plus de renseignements, prenez contact avec:

Carina PHILIPPE

ou

Marie-France JAMET

ou

Sandrine BENOIT

Présidente

Secrétaire

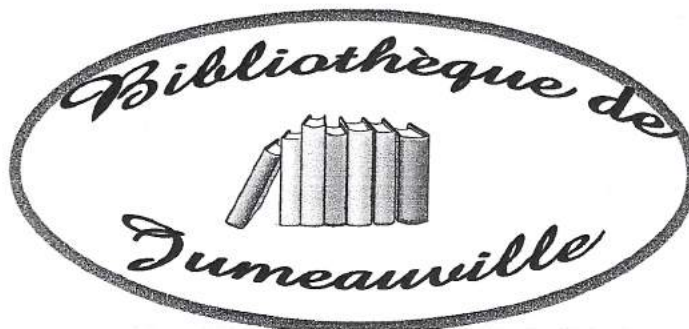
Trésorière

Tél: 01 30 42 32 69

Tél: 01 30 42 68 41

Tél: 01 30 42 68 98

à bientôt !



OUVERTURE

Le samedi 10 septembre 2005

De 14h30 à 16h30

Et le mercredi 14 septembre 2005

De 10h30 à 11h30

Lieu : école Julien Cochin

DERNIERE MINUTE

En ce moment, à la Salle du Bout du Monde , quartier d' Elisabethville à Epône, un artiste jumeauvillois, monsieur Bernard Tonin, expose, en compagnie de 29 autres artistes, une partie de ses œuvres.

C'est une exposition à ne pas rater, de par la qualité des œuvres présentées.



FETES ET ANIMATIONS

C'est la rentrée pour tout le monde, même pour l'équipe de FETES ET ANIMATIONS.

Cette année, nous allons encore essayer de vous distraire, vous faire sortir de chez vous avec un calendrier qui sera fait pour petits et grands.

Calendrier 2005. 2006

Concours de pétanque (au profit des enfants de la gym.)	2 Octobre
Loto	16 Octobre
Belote	19 Novembre
Sortie théâtre	?
Téléthon	3 ou 4 Décembre
Calèche	
Ou Disney sur glace	17 Décembre
Réveillon	31 Décembre
Galette	8 Janvier
Belote	25 Février
Concert ou théâtre	?
Carnaval	4 Mars
Pétanque	3 Avril
Brocante	23 Avril
Pétanque	21 Mai

Ceci est un calendrier provisoire, sachant que toutes les sorties sur PARIS, ou autre, imposent un car. **Il est impératif que celui-ci parte avec au moins 40 personnes. Sinon, aucune sortie en extérieur ne sera possible.** Lors du forum, quelques personnes nous ont suggéré des idées de sorties, de manifestations pour adultes et adolescents. Nous sommes ouverts à toutes les propositions.

Courant septembre, un boîtage sera fait pour vous demander votre avis sur ce calendrier, vos idées, vos envies.

Le 15 Octobre, des personnes de JUMEAUVILLE passeront chez vous pour **l'OPERATION BRIOCHES au profit des handicapés de l'A.P.E.I.** nous comptons sur vous pour leur faire bon accueil.

L'équipe de FETES ET ANIMATIONS a besoin de bonnes volontés, toutes les personnes désirant être bénévoles peuvent appeler :

ISABELLE 01.30.42.35.57.

PATRICIA 01.30.93P.99.23

Nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée.

SECTION GYMNASTIQUE

COURS DE GYMNASTIQUE ADULTES

ISABELLE CLOWEZ notre nouveau professeur anime les cours adultes

Le MARDI soir de 19H45 à 20H45

Les cours dynamiques en musique sont accessibles à tous . Au programme : Echauffement musculaire, steps, abdominaux, stretching ...

Cotisation annuelle pour la saison 2005/2006 :

Adultes à partir de 16 ans : 90 EUROS (facilités de paiement)

La première séance de gymnastique est gratuite .

Les inscriptions se font sur place pendant les cours.

La salle de gymnastique se trouve sous la mairie. Accès par l'entrée donnant sur la ruelle verte.



COURS DE GYMNASTIQUE ENFANTS

CATHERINE ERNOUT, professeur de gymnastique, diplômée Fédéral, anime les cours qui ont lieu

Le MERCREDI matin de 10H30 à 11H30

Pour les Enfants de 3 à 6 ans

Cotisation annuelle pour la saison 2005/2006 (licence avec assurance FFEPGV comprise)

80 Euro par enfant

65 Euro pour le 2^{ème} enfant inscrit

(Facilités de paiement)



Les séances de gymnastique se déroulent dans la salle de motricité de l'école primaire Julien Cochin La première séance est gratuite. Les inscriptions se font sur place.

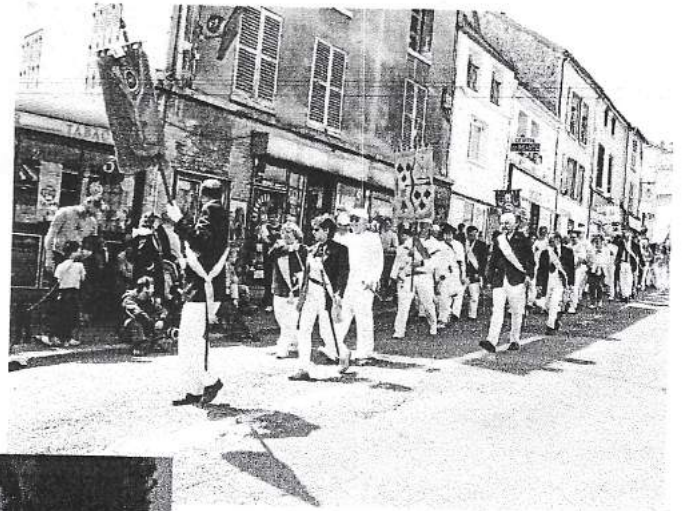
Afin de faciliter l'organisation les enfants doivent arriver en tenue de sport (short, survêtement, baskets). Prévoir également une petite bouteille d'eau et une collation (gâteaux, barre céréales)

Si vous désirez des informations complémentaires sur notre section, contactez E. Drouin (01.30.93.96.85) ou S. Benoit (01.30.42.68.98)

ARCHERS JUMEAUVILLOIS



Le 19 juin, c'était la fête annuelle de fin de saison à Jumeauville. Au tir traditionnel à 50 mètres, l'Oiseau n'a pas été abattu: moralité ► il a fallu recommencer la semaine suivante où Marian est devenu (grâce à son adresse) le nouveau Roy.



Le 15 mai, les Archers jumeauvillois se sont rendus au Bouquet Provincial à Pontoise. Ils ont pu admirer la parade équestre costumée, la garde de la sépulture de Saint Sébastien de Soissons, la fabrication d'une corde avec le matériel de l'époque et le défilé des Clubs et Compagnies des Archers.



Le 3 septembre, c'était le FORUM des Sections de JUMEAUVILLE LOISIRS. A cette occasion, il y a eu démonstration de tir sur cibles animales en 3D (loup, marcassin, ours). Les enfants s'en sont donné à cœur joie. Il y avait aussi un tableau de Bernard Tonin qui représentera le verso du drapeau des « ARCHERS JUMEAUVILLOIS »

Reprise des entraînements samedi 10 septembre 2005 à 15h00

« Prenez votre stylo, ouvrez votre cahier et écrivez :

Jeudi 25 août

La rentrée, aujourd'hui s'est bien passée et tout le monde était là bien que nous soyons encore au mois d'août.

La Mairie a effectué des travaux avec de la peinture dans le hall et a installé des tables informatiques.

Il y a toujours trois classes avec :

Maternelle avec vingt-six élèves dirigés par Mademoiselle Moissenet

CE1 et CE2 à dix huit élèves avec mesdames Dupont et Mouttet

CE3 CM1 et CM2 à vingt six élèves dirigés par le Directeur Monsieur Samoyeau

Isabelle Lambert fait le ménage et Marie Laurence assurera la future garderie du matin et du soir.

Il n'y aura pas de cours d'anglais (à moins que l'on ne trouve quelqu'un)

La cantine accueille entre vingt-huit et quarante enfants

Les CE1 et CE2 feront début septembre une sortie à l'OPPE à Guyancourt.

L'an dernier les maternelles ont fait une sortie cirque au mois de juin. L'année s'est terminée par la kermesse qui a bien marché.

L'école travaillera plusieurs samedis : les 17 septembre 15 octobre 3 décembre 28 janvier 11 mars et un samedi de juin.

Point fin de la dictée, fermez votre cahier. »

*Cela est déconcertant
dit en songeant
Octobre ; mon nom est huit
et je suis le dixième*

*Et nous, répondirent à l'instant
les deux mois suivants
Nous nous appelons neuf et dix
et nous sommes onzième et douzième.*

*C'est parce qu'il y a bien longtemps
de nous tous , j'étais seul devant
-Répondit le toujours souriant
mais gibouleux mois bon enfant.*

*De l'année j'ouvrais le bal
par les échos des batailles
Alors que je préfère évidemment
annoncer l'arrivée du printemps .*

*Maintenant c'est moi qui sans peine
déplie la longue traîne
De la ribambelle des semaines
en déballant mes étrennes.*

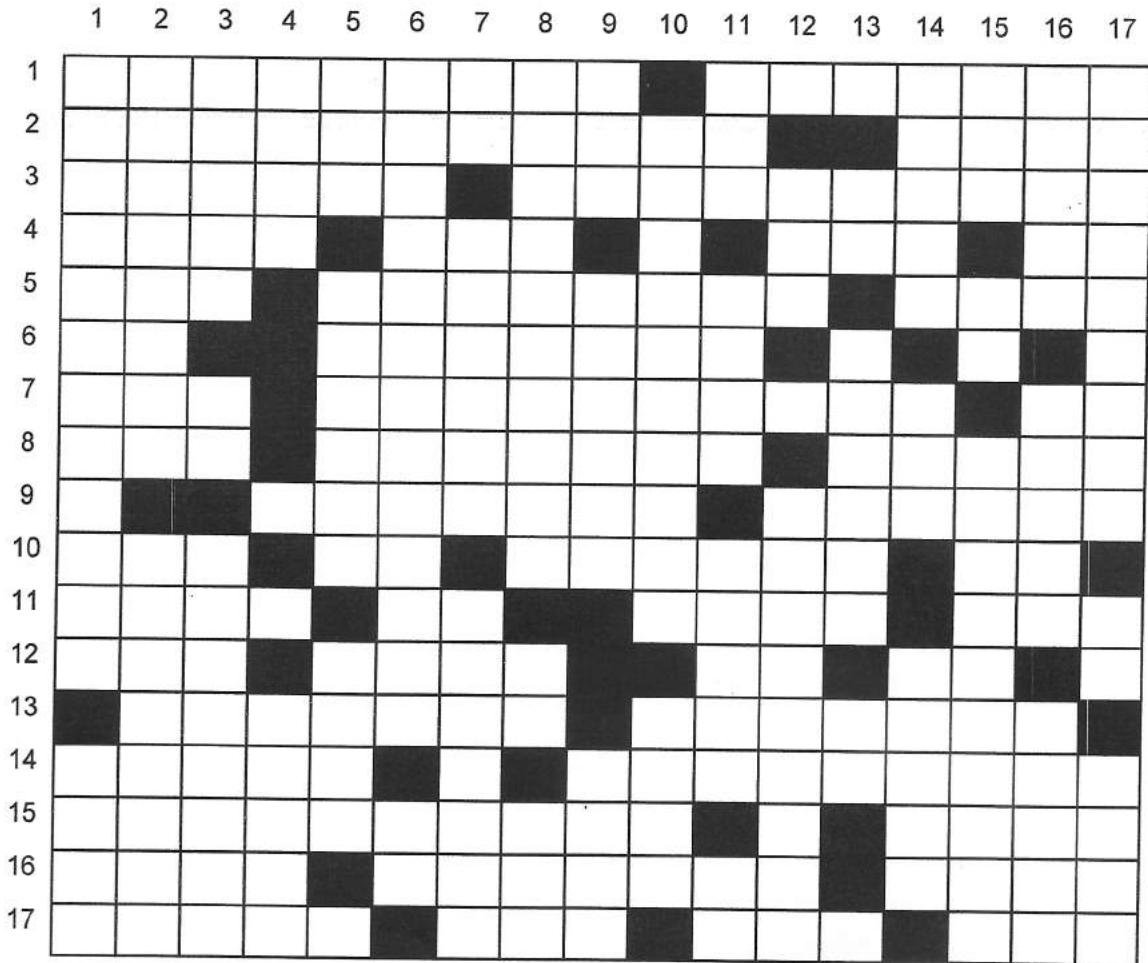
*Et moi, dont le nom
est associé au poisson
Je préférerais Floréal comme avant
ou pourquoi pas: Brocantant .*

*Moi, de tous , je suis le plus grand
car en plus du labeur des champs
J'annoncerai dorénavant
la rentrée des enfants .*

*Et les autres mois font la sourde oreille
car ils savent bien que leurs pareils
Avec leur or et leur vermeil
rendent la vie sans pareil.*

F. Massy

MOTS CROISES



Horizontalement

1. Le bélier n'apprécie pas qu'on en fasse tout un plat . Etés tardifs . 2. Graines de paradis . As allemand . 3. Gamètes arrivées à maturité . Remaniement . 4. Branche mère de l' Ubangui . Pas ailleurs . Pas tout à fait réglé. Vieille ville . 5. Renvoi . Provoquent la transpiration . Satnet . 6. Petit lieutenant . Substance . 7. Près de . Bon prix . Sigle routier . 8. Résine . Fixèrent . Dont la puissance a été augmentée . 9. Rejetèrent . Marchés aux poissons . 10. Train . Dans . Hirondelle de mer . Sur le calendrier . 11. Prince troyen . Théâtre nippon . Connais . Roche légère . 12. En cas de panne... . Un cube mal monté . Opinion phonétique . Note de référence . 13. Couche . Sel d'acide . 14. Peut qualifier un pied bloqué en extension . Modériens . 15. La famille du blaireau . Trouble . 16. Précipitation dans le désordre . Pris à témoin . 17. Favori d' Elisabeth 1ère d' Angleterre . On s'y dépêche ? . Direction .

Verticalement

1. Vaches qui vont vèler . Troublée . 2. Plante voisine du colza . Originaires de Strasbourg . 3. Aunée . Pronom personnel . Tête en l'air . 4. 1 609 m. . Bouffon . 5. Presque lège . Jolie province italienne ? . Inflorescence du houblon . 6. Peuvent être ensablées ? . Sixième d'une liste . 7. Article défini . Outil pour couper . Maladie de plus en plus courante . 8. Courroie de l'étrier . Union européenne . Trois du deutérium . 9. Petite élue . Mettent au courant . Renommées pour leurs doigts . 10. Partantes . Un bloc émietté . 11. D'égale valeur . Le petit écran en désordre . Crier sous les bois . Doubé pour le petit rat . 12. Peuvent se jeter . Méduses . 13. Bande en remontant . Boissons . Qualifie les étoiles . 14. Mille-pattes . Presqu'un œil . Couléés de sangliers ? . 15. Trois-quarts d' Edam . Monnaie ancienne . Punaises . 16. Roi des rois . Etait donc apprécié . Composés chimiques . 17. Hormones dérivées des stéroïdes . Quatrième d'une liste . Située.

M. LECOQ

PETITES ANNONCES

Jennifer BESLON remercie la personne qui a trouvé et déposé son chéquier dans la boîte aux lettres, encore un grand merci.

DO YOU SPEAK ENGLISH ?

Cours d'anglais adultes et enfants
dans une **ambiance de travail chaleureuse**
à Mareil sur Mauldre.

N'hésitez plus ! Quelque soit votre niveau, il est toujours temps de rejoindre nos petits groupes en **journalée ou en soirée.**

Les inscriptions sont reçues par téléphone.

Pour tout renseignement, contacter :

Daphné BARROYER au 01.30.90.93.67

Nathalie NOUHAUD au 01.30.90.68.81

Marie-France DENIS au 01.30.90.94.00

AVIS AUX NOSTALGIQUES !

VENTE DE MATERIEL SCOLAIRE

A la suite du remplacement des tables à l'école, il a été décidé de vendre les anciennes aux Jumeauvillois qui le désirent.

Cette vente, qui sera réalisée au bénéfice de la Caisse des Ecoles, se déroulera à l'école le samedi 15 octobre, de 9 h à 11 h.



Je propose aux particuliers un service régulier de courses alimentaires et domestiques et livraison à domicile par véhicule isotherme

COMMENT CA MARCHE ?

- Une fois par semaine pendant 1 mois, toujours le même jour (jour à déterminer ensemble), je fais vos courses et vous les livre à domicile.
- La veille, vous me communiquez votre liste par téléphone ou internet.
- Règlement des courses à la livraison (par chèque), selon votre ticket de caisse.

D'OU VIENNENT LES COURSES ?

- **Carrefour (Flins) : Hypermarché**
- **Le Panier Frais (Epône) : Grande halle de fruits & légumes frais et de qualité**

QUELLE QUANTITE ?

Volume de courses au choix :

- **Un demi caddie par semaine (forfait demi-caddie)**
- **Un caddie plein par semaine (forfait caddie plein)**

PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

- 1 fois / semaine pendant 4 semaines, soit 4 rendez-vous par mois.
- Le service peut être reconduit de mois en mois selon votre désir.
- Possibilité de faire un essai pour la 1^{ère} semaine.

COMBIEN CA COUTE ?

C'est un forfait mensuel (Règlement du forfait à la 1^{ère} livraison) :

- **Forfait demi-caddie.....35 €** (coût total du service pour 4 semaines)
- **Forfait caddie plein.....50 €** (coût total du service pour 4 semaines)
- Si vous ne désirez pas poursuivre au-delà de la 1^{ère} semaine d'essai, le coût du service pour la seule semaine est de 10 € (demi-caddie) ou 13 € (caddie plein)

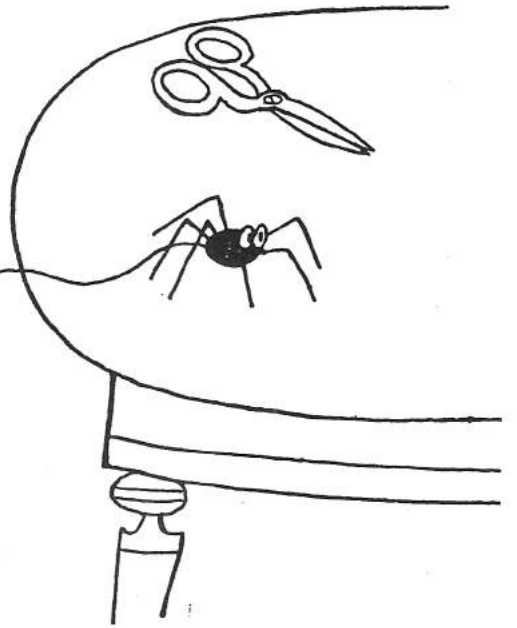
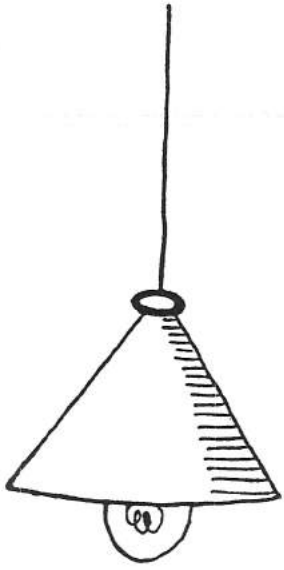
COURSES A DOMICILE

Laurent Kaladjian Ibis. rte de Mantes 78124 Marcil / Mauldre

06 78 40 46 88

courses.a.domicile@wanadoo.fr

Ce document est déposé en Mairie, ainsi qu'à l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural - 20 Place du Général de Gaulle 78580 MAULE)



Adresses utiles

Numéros d'urgence :

Police secours :	17
Gendarmerie nationale :	01.30.42.39.58
1, impasse des Bayeuilles 78930 Guerville	
Sapeurs pompiers :	18
Centre de secours et d'incendie :	01.30.90.91.46
Chaussée Saint-Vincent 78580 Maule	
SAMU	15
SAMU social :	115

Hôpital de Mantes

Boulevard Sully
78200 Mantes la Jolie 01.34.97.40.00

Polyclinique de la région mantaise (privée)

23, boulevard Duhamel
Mantes la Jolie 01.30.98.16.00

Clinique du Val-Fourré (privée)

Rue René Duguay-Trouin
78200 Mantes la Jolie 01.30.94.32.00

Centre hospitalier Montgardé (privé)

32, rue Montgardé
78410 Aubergenville 01.30.95.52.00

Centre anti-poison

Hôpital F. Wida
200, faubourg St Denis
75010 Paris 0.820.066.066

Médecins de garde/Pharmacies de garde

Appeler le 15, le médecin du SAMU vous interrogera et vous orientera.

SOS Amitié : 0.820.066.066
(N° indigo : 0.12€/minute)

ALLO Enfance Maltraitée : 119
Anonyme et gratuit ou 0.800.05.41.41

Aide aux victimes : 0.810.09.86.09

N° azur du lundi au samedi de 10h à 22h

Sida info service : 0.800.840.800
(Anonyme et gratuit)

Drogue info service : 0.800.23.13.13

Espace Territorial d'Action Sociale/PMI 01.34.97.80.80

12 bis rue des merisiers

78711 Mantes la Ville

Permanence assistante sociale en mairie d'Epône (maison de l'entraide) : mardi de 9h à 12h sur RDV

CPAM : 01.30.98.33.00

Centre de paiement n°161 0.820.904.102

16 rue des érables 78200 Mantes la Ville

Allo Secu (suivi des remboursements)
0.820.900.900

Permanence en mairie de Guerville : les 1er, 3ème, 5ème
jeudis de 9h à 12h /Permanence en mairie de Thoiry : tous
les mardi de 13h30 à 16h30

CAF : 01.34.79.45.14

1 rue la fontaine

78200 Mantes la Jolie

ANPE : 01.34.77.84.40

Rue des Pierrettes

78200 Magnanville

Assedic : 0.811.01.01.78

Inscription par téléphone (0,11 €/unité) 01.39.44.85.10

ADMR de Maule : 01.30.90.75.95

Allée de Carnoustie

20 place du Général de Gaulle

78580 Maule

CNAV (retraites) : 01.55.45.58.98

Mairie de Jumeauville

Téléphone : 01.30.42.61.29

Télécopie : 01.30.42.34.77

Messagerie :

MAIRIE.JUMEAUVILLE@wanadoo.fr

Adresses utiles (suite...)

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
11, rue des Réservoirs 78000 Versailles 01.39.49.78.00

Direction départementale de l'Équipement 01.30.94.83.55
Permis de construire et urbanisme
65, Bld Maréchal Juin 78200 Mantes la Jolie

EDF (sécurité dépannage) : 0.810.333.178

Electricité et Gaz de France : 01.34.78.84.84
76, rue des Gravieres 78200 Magnanville

SAUR (eau potable) : 08.10.07.70.78
22, rue du moulin 78690 Les Essarts le Roi 01.30.46.44.44

La Lyonnaise des eaux (assainissement) : 0.810.379.379

France Télécom : 1014
2, rue Pierre de Ronsard 78200 Mantes la Jolie

Hôtel des impôts et cadastre: 01.34.79.49.00
CDI Mantes-est
31, Bd Georges Clémenceau 78200 Mantes la Jolie

Perception d'Épône : 01.30.95.60.89
75, Ave Professeur Emile Sergent 78680 Épône

Météo France :
Prévisions météorologiques à 5 jours sur le département :
01.36.68.02.78
ou par minitel 3615 code météo

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères :
Tous les lundis matin.

Ramassage des encombrants :
Le ramassage est devenu trimestriel. Les prochains auront lieu les:

vendredi 14 octobre 2005

vendredi janvier 2006

vendredi avril 2006

Nous vous rappelons que les ordures doivent être déposées la veille au soir pour un ramassage le lendemain matin.

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

MARDI : DE 18 H A 19 H

VENDREDI : DE 9H30 A 11H30

SAMEDI : DE 9H30 A 11H30

LE MAIRE REÇOIT LE MARDI DE 18H A 19H

LE SAMEDI DE 9H30 A 11H30

Tribunal d'instance 01.34..78.77.44
20, Ave de la République 78200 Mantes la Jolie

Tribunal de grande instance 01.39.07.36.05

5, place André Mignot 78000 Versailles

Conciliateur de justice 01 30 95 05 05
M. BOUVIER Daniel, en Mairie d'Épône 01 30 95 05 15
3ème jeudi du mois de 9h à 12h

Ecole primaire Julien Cochin : 01.30.93.98.88
64, Grande Rue 78580 Jumeauville

Collège de la Mauldre : 01.30.90.92.22
54, rue de Mareil 78580 Maule

Lycée V. Van Gogh : 01.30.95.03.33
Rue Jules Ferry
78410 Aubergenville

ARRONDISSEMENT DE MANTES ET CANTON DE GUERVILLE :

Député de la 9ème circonscription et Conseiller Général:
Monsieur P. AMOUROUX

Sa permanence d'accueil des administrés se déroule au bureau permanent d'Aubergenville, 15 avenue Charles de Gaulle, le 1er lundi de chaque mois de 11 à 12 heures, ou sur rendez-vous à définir avec sa collaboratrice au 01.30.91.19.50.

Collecte du verre et des papiers :
L'apport volontaire peut être effectué dans les containers près du pylône Orange



Gardons
notre
village
propre

Bulletin municipal

Editeur : Mairie de Jumeauville
Directeur de la publication : P. SEIGE, Maire
Comité de Rédaction : M. PIOT, B. QUINET, P. CHABRILLAT,
M. LECOQ, F. MASSY.
Photos : M. LECOQ, M. SZCZESNY,
Imprimerie : Mairie de Jumeauville
Tirage : 270 ex. / Octobre 2005